

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE D'OLIVESE

DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**DELIBERATION N° 01/2023**

Séance du 21 janvier 2023

OBJET : Révision de la Carte Communale - Plan de financement et demande de subvention.

Afférents au Conseil : 10

Membres en exercice : 10

Date de la convocation : 13/01/2023

Date d'affichage : 13/01/2023

Ayant délibéré : 7 Votés Pour : 7

Votés Contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mil vingt et trois, le vingt et un janvier à dix heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la salle polyvalente de la Commune, le bâtiment communal abritant la salle des délibérations étant actuellement en travaux, sous la présidence de Monsieur MILLO Jean-Luc, Maire de la Commune.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance. Monsieur BASTIANELLI Francis a été élu secrétaire de séance.

Etaient présents	Etaient représentés
M. MILLO Jean-Luc	
M. POLI Jean-Baptiste	Etaient absents
M. BRUNETTI Alain	M. BRANDIZI Pierre
M. MARTINO Enzo	Mme GUIQUET Sandra
M. FOATELLI Jean-Claude	M. VANNI Alain
M. CASALTA Jean-Philippe	
M. BASTIANELLI Francis	

Monsieur le Maire présente l'opportunité et l'intérêt pour la commune de réviser sa carte communale. En effet, la Commune d'Olivese souhaite entreprendre une démarche de gestion intégrée de son territoire. La révision de la Carte Communale en collaboration avec les acteurs de son territoire (institutionnels, professionnels, associations et habitants) offrira une des clefs pour la gestion du territoire communal dans le cadre de son développement durable, en tenant compte des espaces sensibles, qu'ils soient relatifs à la protection des espaces naturels, à l'activité agricole ou aux risques naturels.

C'est pourquoi Monsieur le Maire a décidé de faire appel au bureau d'études SAFER, spécialisé dans l'élaboration des documents d'urbanisme, afin de procéder à une estimation précise des prestations à exécuter.

Monsieur le Maire met sur la table le montant prévisionnel de l'opération.

Le montant hors taxe s'élève à la somme de quinze mille huit cent cinquante euros (15 850 €).

Aussi, Monsieur le Maire propose de solliciter l'Etat et la Collectivité de Corse.

- **Considérant** l'exposé ci-dessus.

Le plan de financement serait le suivant :

SUBVENTIONS	%	EUROS
ETAT	60 %	9 510 €
COLLECTIVITÉ DE CORSE	20 %	3 170 €
Part Contributive de la Commune (y compris T.V.A)	20 %	3 170 €
	TVA 20 %	3 170 €
		<u>6 340 €</u>
TOTAL T.T.C.		19 020 €

Le Conseil municipal après avoir ouï Monsieur le Maire et après avoir délibéré :

- **Approuve** le projet arrêté à 15 850 € H.T ainsi que le plan de financement proposé par Monsieur le Maire.
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter d'une part le financement de l'État, pour les dépenses liées à la révision de la carte communale, une dotation, conformément à l'article L132-15 et L132-16 du Code de l'Urbanisme et d'autre part le financement de la Collectivité de Corse.
- **Autorise** Monsieur le Maire à lancer le cas échéant les consultations nécessaires et à signer le marché de prestations de services affecté à cette opération, y compris tout avenant ou convention de prestation.
- **Désigne** Monsieur le Maire, Monsieur le 1er adjoint au Maire (Jean-Baptiste Poli), Monsieur le 2^{ème} adjoint au Maire (Alain Brunetti), Monsieur le Conseiller Municipal Délégué (Jean-Claude Foatelli) et Monsieur le Conseiller Municipal (Francis Bastianelli) pour représenter la Commune au cours des réunions de travail.
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous actes à intervenir pour l'application de la présente délibération.
- **Dit** que la dépense résultant de cette délibération est prévue au budget aux articles et chapitres prévus à cet effet.

- **Dit que la présente délibération sera transmise au Préfet et, pour information au Président du Conseil Exécutif de Corse, aux Présidents des Chambres de Commerce et d'Industrie, de Métiers et d'Agriculture.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à OLIVESE,

Le 21/01/2023

Le Maire

Jean-Luc MILLO



SAFER DE CORSE

Route du Stade
Lieudit Petraolo
20215 VESCOVATO, France
Numéro TVA FR15310622907

direction@safer-corse.com
Téléphone: 04.95.32.36.24

COMMUNE D'OLIVESE

MAIRIE
VALDO OLIVESE
20140 OLIVESE, France
Numéro TVA FR 69 212001861

Révision de la Carte Communale
Commune : OLIVESE
Dossier suivi par : L. DAMIANI

N°	Désignation	Qté	PU HT	Total HT	TVA	Montant TVA	Total TTC
1	Phase 1 - Diagnostic de territoire (rapport explicatif) - Etat initial de l'environnement - Prévision de développement démographique et économique - Analyse juridique	3 j	800,00	2 400,00	20%	480,00	2 880,00
2	1ère réunion (Déplacement, préparation, support, animation, compte-rendu)	1 j	600,00	600,00	20%	120,00	720,00
3	Phase 2 - Détermination des choix : propositions et justification – Délimitation des zones - Définition des objectifs - Délimitation des zones urbaines - Justification de ces objectifs au regard des dispositions qui seront prises	4 j	800,00	3 200,00	20%	640,00	3 840,00
4	2ème réunion (Déplacement, préparation, support, animation, compte-rendu)	1 j	600,00	600,00	20%	120,00	720,00
5	Phase 3 - Incidences des choix de développement sur l'environnement	3 j	800,00	2 400,00	20%	480,00	2 880,00
6	3ème réunion (Déplacement, préparation, support, animation, compte-rendu)	1 j	600,00	600,00	20%	120,00	720,00
7	4ème réunion (Déplacement, préparation, support, animation, compte-rendu)	1 j	600,00	600,00	20%	120,00	720,00
Phase 4 - Suivi de la procédure							
8	Dossiers de consultation	4 j	800,00	3 200,00	20%	640,00	3 840,00
9	Reproduction des dossiers	13	50,00	650,00	20%	130,00	780,00
10	Suivi de la procédure, rectification des documents après enquête publique	2	800,00	1 600,00	20%	320,00	1 920,00
				Total:			
				TVA	15 850,00	20%	3 170,00
						3 170,00	19 020,00

Total HT 15 850,00
Montant TVA (20%) 3 170,00
Total TTC 19 020,00

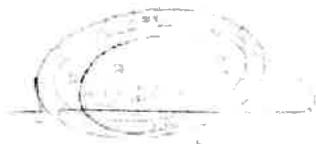
ACCUSÉ DE RÉCEPTION
A payer 10 020,00 €

Réception par le client : 24/01/2023
En lettres : dix-neuf mille vingt € zéro centimes
Affichage : 24/01/2023

Informations spécifiques :

Durée de validité du devis : 6 mois

La Safer a opté pour le paiement de la TVA sur les débits.



**Date et signature du client précédée de la mention
'Bon pour accord'**